

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 AVRIL 2022

SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS 2021
BUDGET ASSAINISSEMENT

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	25
Nombre de suffrages exprimés	28

Vote	
Pour	24
Contre	
Abstention	4

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Patricia DIATTA, délibérant sur l'affectation des résultats du budget principal de l'exercice 2021, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés		277 786,40		231 529,12	-	509 315,52
Opérations de l'exercice	404 480,36	579 602,96	391 643,43	320 621,69	796 123,79	900 224,65
Totaux	404 480,36	857 389,36	391 643,43	552 150,81	796 123,79	1 409 540,17
Résultat de clôture		452 909,00		160 507,38		613 416,38

Besoin de financement	-	A
Excédent de financement	160 507,38	
Reste à réaliser	39 082,35	C
Besoin de financement		D = B - C
Excédent de financement	121 425,03	
Besoin total de financement		E = A - D
Excédent total de financement	121 425,03	
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	-	F
	-	au compte 1068 Investissement
	452 909,00	G
	452 909,00	au compte 002 Excédent de Fonctionnement reporté
		F + G = H

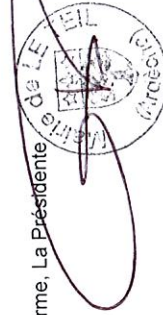
3° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

5° Ont signé au registre des délibérations, les membres présents: MM Bayle, Borne, Buard, Chabaud, Chezeau, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garreaud, Gleyze, Griffe, Guillot, Jouve, Keskin, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla, Vallon.

Procurations: M. Boukai (pouvoir à Mme Tolfo), M. Dersi (pouvoir à M. Noël), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Michel).

Pour expédition conforme, La Présidente
Patricia DIATTA



Envoyé en préfecture le 03/05/2022

Reçu en préfecture le 03/05/2022

Affiché le

SLOU N° 23

ID : 007-210703195-20220404-DELIB232022-DE